

**Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018344-0007**

**Signé par**

**Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 10 décembre 2018**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral portant transfert de la trésorerie de rattachement  
du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique et de ramassage scolaire  
de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny



**PREFECTURE**

Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la légalité et des élections

Intercommunalité

**Arrêté préfectoral portant transfert de la trésorerie de rattachement  
du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique et de ramassage scolaire  
de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-1 et L.1617-4 ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° n°36/2018 du 3 octobre 2018 donnant délégation de signature au profit de M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;


Vu l'arrêté préfectoral n° 2369 du 17 novembre 1971 modifié autorisant la création d'un syndicat intercommunal de regroupement pédagogique et de ramassage scolaire entre les communes de Dangers, Vérigny et Mittainvilliers ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 novembre 2018 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRETE :**

**article 1<sup>er</sup> :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la trésorerie de rattachement du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique et de ramassage scolaire de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny est la trésorerie de Chartres Métropole.

**article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **10 DEC, 2018**  
  
La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général

  
Régis ELBEZ

